

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 1<sup>er</sup> février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, Mme Sandra BABLIN, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Sylvain COCQ, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Stéphane POULET, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Ewa VIVIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Paul DRON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur André GUILLOU à Monsieur André KUCHCINSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Le SIZIAF a été approché par R&S qui souhaite développer une station de stockage d'électricité au sein du Parc des industries Artois-Flandres et à proximité du poste source de Douvrin.

R&S est une jeune entreprise française de centrales de production d'énergie renouvelable, mais aussi de station de stockage massif d'électricité permettant de réguler la variabilité de production de ces énergies renouvelables.

Elle recherche une parcelle de 1,5 ha pour installer des batteries de stockage de 50 MW et une capacité de 2 à 3 h permettant de soulager le réseau électrique lors des pointes de production ou de consommation

Ce type d'infrastructure est nécessaire au succès de la transition énergétique et RTE envisage de disposer de 6 000 MW de puissance installée de batterie à horizon 2030

Cette société recherche un terrain proche du poste source (1,5 km acceptable).

Le terrain ne doit pas obligatoirement être totalement viabilisé et peut correspondre à un délaissé car il n'y a pas d'emploi en permanence sur site.

Convocation adressée aux

délégués le :

1<sup>er</sup> février 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 31
- Votants : 42

Délibération

mise en ligne le :

15 février 2024

Délibération certifiée

exécutoire le :

15 février 2024

6 –

**CREATION D'UNE  
STATION DE  
STOCKAGE  
D'ENERGIE PAR R&S  
(RENOUVELABLES ET  
STOCKAGE) : VENTE  
D'UN TERRAIN DE 1.5  
HA**

R&S est intéressée par un terrain de 1,5 ha sur Billy-Berclau qui se trouve enclavé entre la société Prysman et la RD 163.

Elle s'engage au traitement paysager de la parcelle pour éviter toute nuisance.

Compte-tenu de la position de cette parcelle une valeur de 20 €/m<sup>2</sup> H.T. peut être retenue car elle est non viabilisée et sa constructibilité est limitée par la présence d'une ligne H.T. aérienne.

Vue la parcelle d'environ 15 000 m<sup>2</sup> cadastrée AS\_378 et AS\_413 sur le territoire de la commune de Billy-Berclau,

Considérant que La société R&S souhaite sécuriser la puissance de raccordement du projet au réseau électrique de transport opéré par RTE en signant avec RTE une Proposition Technique et Financière (PTF) avant la fin du mois de février 2024,

Considérant que pour accepter cette PTF, R&S doit fournir à RTE la preuve d'un foncier sécurisé pour le Projet,

Considérant que le prix de vente proposé est de 20 euros /m<sup>2</sup> et que ce prix devra être validé par les services des domaines,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable à la signature d'une promesse de vente des parcelles AS\_378 et AS\_413 entre le SIZIAF et R&S ;
- **Précise** que l'autorisation de signature d'une promesse de vente nécessitera une nouvelle délibération dès que l'avis des domaines aura été transmis ;
- **Réserve** dès à présent les parcelles AS\_378 et AS\_413 à la société R&S et les autorise à effectuer toutes les démarches préalables nécessaires à la réalisation du projet de stockage d'électricité
- **Autorise** le Président à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
Le Président  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

  
André KUCHCINSKI